T4A SUMMARY SOMMAIRE

Protected B when completed Protégé B une fois rempli

For the year ending December 31, Pour l'année se terminant le 31 décembre

	20	
--	----	--

# Summary of Pension, Retirement, Annuity, and Other Income

Sommaire du revenu de pension, de retraite, de rente ou d'autres sources

Do not use this area	Payer's account number (15 characters) — Numéro de compte du payeur (15 caractères)  Name and address of employer or payer — Nom et adresse de l'employeur ou du payeur				
N'inscrivez rien ici					
You have to file the T4A return on or before the last day of February. See the information on the back of this form					

You have to file the T4A return on or before the last day of February. See the information on the back of this form.

Vous devez produire votre déclaration T4A au plus tard le dernier jour de février. Lisez les renseignements au verso de ce formulaire.

Vous devez produire votre déclaration T4A au plus tard le dernier jour de février. Lisez les renseignements au verso de ce formulaire.						
Total from T4A slips – Totaux des feuille	ts T4A					
Total number of T4A slips filed – Nombre total de feuillets T4A	oroduits 08	38				
Pension or superannuation – Prestations de retraite ou autres p	ensions 0	16				
Lump-sum payments – Paiements for	faitaires 0°	18				
Self-employed commissions – Commissions d'un travail indé	pendant 02	20				
Annuities –	Rentes 02	24				
Other income – Autres	revenus 02	28				
Patronage allocations – Répartitions selon l'apport com		30				
RPP contributions (past service) – Cotisations à un RPA (services		32				
Pension adjustment – Facteur d'équi		34				
RESP accumulated income payments – Paiements de revenu accumulé d'ul		40				
RESP educational assistance payments – Paiements d'aide aux études d'ul						
Fees for services – Honoraires ou autres sommes pour services		18				
Other information – Autres renseign	ements 10	01				
Income tax deducted – Impôt sur le rev	enu retenu	022				
Minus: remittances – Moins : v	ersements	082				
Difference (Generally, the CRA does not charge or refund a difference of						
Différence (Généralement, l'ARC n'exige ni ne rembourse une différence de 2	\$ ou moins.	)				
Overpayment – Paiement en trop Balance due – Solde dû Agency use only – Réservé à l'Agence seulement  084  086						
Registration number(s) for RPP or DPSP Numéro(s) d'agrément pour le ou les RPA ou RPDB 071 072 073 073 073						
Canadian-controlled private corporations or unincorporated employers  Scriétés privées sous contrôle canadien ou employeurs non constitués  O74						
Social controls sales controls sales and the constitutes						
Person to contact about this return – Personne avec qui communiquer au sujet de cette déclaration   Area code   Telephone number   Extension   Numéro de téléphone   Poste						
Certification – Attestation						
I certify that the information given in this T4A return (T4A Summary and related T4A slips) is correct and complete to the best of my knowledge.  J'atteste que les renseignements fournis dans cette déclaration T4A (le T4A Sommaire et les feuillets T4A connexes) sont, à ma connaissance, exacts et complets.						
Date Signature of authorized person – Signature d'une personne autorisée Position or office – Titre ou poste						
Do not write in this area – Ne rien écrire dans cet espace						
090 1 Last to current Précédente à 091 g 1 No 093 Date						
courante Non Line courante						
3 Other Autres			r production tardive			
See the privacy notice at the bottom of next page. Consultez l'avis de confidentialité au bas de la page suivante.	Prepared by – Établi p	ar	Date			

If you file your T4A information return electronically, do not fill out this T4A Summary.

# Mandatory electronic filing

You must file electronically if you have more than the following number of information returns of the same type for a calendar year:

- Returns filed before January 1, 2024 more than 50 slips
- Returns filed on or after January 1, 2024 more than 5 slips

You may choose one of the following electronic filing formats:

- Internet file transfer (XML)
- Web Forms

For more information about filing electronically, go to canada.ca/taxes-iref.

You can also file your information returns online using the "File a return" service. Go to:

- canada.ca/taxes-representatives, if you are an authorized representative or employee
- canada.ca/my-cra-business-account, if you are the business owner

# Filing on paper

Fill out this form using the instructions at canada.ca/taxes-slips.

To get forms and publications, go to canada.ca/cra-forms-publications or call 1-800-959-5525.

Send this Summary and the related T4A slips to:

Jonquière TC T4 Program P.O. Box 1300 LCD Jonquière Jonquière QC G7S 0L5

# Make a payment

If you have a balance owing, you can make your payment in many different ways.

You can pay:

- · online or by telephone using your financial institution's banking services
- online by using the CRA's My Payment service at canada.ca/payments
- by setting up a pre-authorized debit agreement using the My Business Account service at canada.ca/my-cra-business-account
- in person at your financial institution in Canada. To do so, you have to have a remittance form

#### Note

As of January 1, 2024, payments or remittances to the Receiver General of Canada should be made as an electronic payment if the amount is more than \$10,000. Payers may face a penalty, unless they cannot reasonably remit or pay the amount electronically. For more information, go to canada.ca/payments.

For more information on how to make your payment, go to **canada.ca/payments**. If you remit your payment late, you may be assessed penalties and interest at the prescribed rate on any balance due.

Personal information (including the SIN) is collected and used to administer or enforce the Income Tax Act and related programs and activities including administering tax, benefits, audit, compliance, and collection. The information collected may be disclosed to other federal, provincial, territorial, aboriginal or foreign government institutions to the extent authorized by law. Failure to provide this information may result in paying interest or penalties, or in other actions. Under the Privacy Act, individuals have a right of protection, access to and correction of their personal information, or to file a complaint with the Privacy Commissioner of Canada regarding the handling of their personal information. Refer to Personal Information Bank CRA PPU 120 on Information about Programs and Information Holdings at canada.ca/cra-information-about-programs

Si vous produisez votre déclaration de renseignements T4A électroniquement, ne remplissez pas ce formulaire.

# Production obligatoire par voie électronique

Vous devez produire votre déclaration par voie électronique si le nombre de déclarations de renseignements du même type pour une année civile dépasse ce qui suit:

- Déclarations produites avant le 1er janvier 2024 plus de 50 feuillets.
- Déclarations produites à compter du 1er janvier 2024 plus de 5 feuillets.

Vous pouvez choisir une des méthodes de production électronique suivante :

- Transfert de fichiers par Internet (XML)
- Formulaires Web

Pour obtenir plus de renseignements sur la façon de produire sur format électronique, allez à **canada.ca/impots-tedr**.

Vous pouvez produire vos déclarations de renseignements au moyen du service « Produire une déclaration » à :

- canada.ca/impots-representants, si vous êtes un représentant autorisé ou un employé;
- canada.ca/mon-dossier-entreprise-arc si vous êtes le propriétaire de l'entreprise.

# Production sur papier

Remplissez ce formulaire selon les directives indiquées à canada.ca/impots-feuillets.

Pour obtenir des formulaires et des publications, allez à canada.ca/arc-formulaires-publications ou composez le 1-800-959-7775.

Envoyez ce sommaire et les feuillets T4A connexes au :

CF de Jonquière Programme T4 C.P. 1300 PDF Jonquière Jonquière QC G7S 0L5

# Faire un paiement

Si vous avez un solde d $\hat{\mathbf{u}}$ , vous pouvez faire votre paiement de nombreuses façons.

Vous pouvez payer :

- en ligne ou par téléphone en utilisant les services bancaires de votre institution financière;
- en ligne en utilisant le service Mon paiement de l'ARC à canada.ca/paiements;
- par la mise en place d'un accord de débit préautorisé en utilisant le service Mon dossier d'entreprise à canada.ca/mon-dossier-entreprisearc;
- en personne à votre institution financière au Canada. Pour ce faire, vous devez avoir un formulaire de versement.

#### Remarque

À compter du 1er janvier 2024, les paiements ou les versements à l'ordre du receveur général du Canada doivent être faits en ligne si le montant dépasse 10 000 \$. Les payeurs pourraient devoir payer une pénalité, à moins qu'ils ne puissent raisonnablement pas verser ou payer le montant en ligne. Pour en savoir plus, allez à canada.ca/paiements.

Pour en savoir plus sur les différents modes de paiement, allez à **canada.ca/paiements**. Nous pourrions vous imposer une pénalité et des intérêts sur le solde dû, au taux prescrit, si votre paiement est en retard.

Les renseignements personnels (y compris le NAS) sont recueillis et utilisés aux fins d'appliquer ou d'exécuter la Loi de l'impôt sur le revenu et des programmes et activités connexes incluant l'administration de l'impôt, des prestations, la vérification, l'observation et le recouvrement. Les renseignements recueillis peuvent être communiqués à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale, autochtone ou étrangère dans la mesure où le droit l'autorise. Le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner un paiement d'intérêts ou de pénalités, ou d'autres mesures. Selon la Loi sur la protection des renseignements personnels, les particuliers ont le droit à la protection, à l'accès et à la correction de leurs renseignements personnels ou de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de leurs renseignements personnels. Consultez le fichier de renseignements personnels ARC PPU 120 sur Renseignements sur les programmes et les fonds de renseignements en allant à canada.ca/arc-renseignements-sur-les-programmes

T4A SUM (23) Page 2 of / de 2